

## Le diagnostic d'éclairage public



Un service qui permet d'avoir un éclairage juste, précis, performant et sobre.

Le diagnostic d'éclairage public permet notamment aux collectivités d'harmoniser les travaux de rénovation d'éclairage public, en suivant une stratégie claire.



HARMONISER VOS TRAVAUX  
DE RÉNOVATION



PROGRAMME D'ACTION  
HIÉRARCHISÉ ET CHIFFRÉ

### Le diagnostic EP, c'est quoi ?

1. **Une cartographie de son patrimoine** (armoires et points lumineux).
2. **L'état des lieux réglementaire des installations (normes), patrimoniale** (état des matériels) et **énergétique** (puissances installées et types de sources lumineuses).
3. **L'aide à la définition des plans pluriannuels d'investissement**, par la transmission d'un programme d'actions hiérarchisées et chiffrées par priorité, pour réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre liées à l'éclairage.

#### COMPREND ÉGALEMENT

Le volet accompagnement de l'extinction nocturne pour la gestion de l'allumage et de l'extinction.

### Les avantages de passer par le SDES ?



- ▶ **Un référent technique unique, réactif et compétent** en matière d'éclairage public qui assure la maîtrise d'ouvrage et suit ce dossier et vous accompagne à sa compréhension et au respect du cahier des charges à suivre par le prestataire.
- ▶ **Une cartographie du patrimoine** sur un logiciel libre, utilisable gratuitement par la commune.
- ▶ **Un marché existant** pour la réalisation de diagnostics d'éclairage public, conforme au code de la commande publique, qui permet de solliciter un prestataire de qualité dans des délais très réduits.



#### Le coût pour ce service ?

Le coût du service est un prix forfaitaire fonction du nombre de points lumineux et varie.



Le SDES peut participer

**jusqu'à 60%**

du montant HT sans limite d'habitants ni de points lumineux, pour les diagnostics réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES. **Pour les intercommunalités**, la participation financière octroyée est calculée en fonction du pourcentage de la population adhérente au SDES.

#### Comment bénéficier de ce service ?

Contactez le service Transition Énergétique

✉ [sdes@sdes73.com](mailto:sdes@sdes73.com) ☎ 04 79 26 42 10